



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
		Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : CULTURE

Direction des Musées – Convention avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)

L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) est un établissement public de recherches placé sous la tutelle des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il assure la détection et l'étude du patrimoine archéologique touché par les travaux d'aménagement du territoire.

L'Inrap partage avec le public les résultats obtenus via l'organisation de visites de chantiers, de colloques ou d'expositions, et la production d'ouvrages, de documentaires audiovisuels, d'émissions de radio et d'outils numériques. Il organise chaque année depuis 2009 les Journées nationales de l'archéologie, directement sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication.

Dans le cadre de ses missions de service public, l'Inrap souhaite collaborer aux activités du musée archéologique de Dijon et dispose de moyens pour le faire, mais aucune convention-cadre ne la lie actuellement avec la Ville de Dijon.

Une convention-cadre faciliterait la mise à disposition des moyens de ce dernier pour le musée archéologique, notamment en termes :

- de temps de recherche de ses agents (comptabilisé en jours/hommes) pour un appui scientifique comprenant l'écriture de textes, dans la conception du prochain parcours de la frise chronologique des salles Lebel et Martin, prévu pour mars 2024 ;
- de tarifs préférentiels pour l'exécution de dessins de médiation qui apparaîtront dans le nouveau parcours de la frise chronologique ;
- de temps de recherche de ses agents (comptabilisé en jours/hommes) pour un appui scientifique dans la conception d'expositions temporaires, particulièrement d'expositions-dossiers concernant des fouilles archéologiques effectuées par l'Inrap ;
- de conférences dans le musée par des agents de l'Inrap (dans le cadre des « midi au musée » organisés au MAD par exemple) ;
- d'expositions légères itinérantes (expositions *archéocapsules* et *archéochrono*) et d'outils pédagogiques dans le musée lors d'événements locaux, nationaux et internationaux (JEA, JEP, nuits des musées...) ;
- d'animations et d'actions de médiation par des agents de l'Inrap (archéologie expérimentale, présentation des métiers de l'archéologie) lors d'événements locaux, nationaux et internationaux (JEA, JEP, nuits des musées...).
- d'une visibilité accrue, en apparaissant sur le site internet de l'Inrap dans les musées exposant du patrimoine archéologique, comprenant un petit texte de présentation.

Cette convention-cadre permettrait au musée archéologique de bénéficier de nombreux moyens scientifiques et pédagogiques à moindre coût.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention-cadre avec l'INRAP annexée à ce présent rapport
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN